



Parc
Jean-Drapeau

RAPPORT DU JURY



CONCOURS D'IDÉES EN DESIGN POUR L'AMÉNAGEMENT DE GRADINS PERMANENTS SUR L'ÎLE NOTRE-DAME

Des gradins permanents pour (re)découvrir le parc Jean-Drapeau
et le circuit Gilles-Villeneuve sous de nouvelles perspectives,
tout au long de l'année



MONTREAL
VILLE
DE DESIGN

Avec l'accompagnement
du Bureau du design
de la Ville de Montréal

Rapport rédigé par les conseillères professionnelles du concours :
Véronique Rioux, ADIQ, consultante en design industriel et aménagement
Béatrice Carabin, consultante en design

Société du parc Jean-Drapeau

4 mai 2026

PRÉAMBULE

La Société du parc Jean-Drapeau a lancé un concours d'idées en design pour l'aménagement de gradins permanents sur l'Île Notre-Dame, visant à (re)découvrir le Parc et le circuit Gilles-Villeneuve sous de nouvelles perspectives, tout au long de l'année. Ces structures permanentes pourront être utilisées lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada, mais offriront surtout de nouvelles expériences et services du Parc, en toutes saisons.

Le concours d'idées vise à approfondir la réflexion sur le réaménagement de ces secteurs afin d'offrir des alternatives aux gradins temporaires actuels, tout en proposant de nouveaux usages de ces lieux emblématiques de l'île Notre-Dame.

Les résultats du concours contribueront à préciser le programme de ce projet. Ils serviront à identifier les opportunités, mieux cerner les besoins, élargir les possibilités en termes d'usages, sonder diverses parties prenantes, et ainsi enrichir le cahier des charges visant la réalisation du projet, qui pourrait être amorcée à la suite de ce concours. Le concours d'idées n'est donc pas un engagement à réaliser une proposition, mais bien un processus de création et de réflexion.

1- BILAN DES INSCRIPTIONS ET DES PROPOSITIONS DEPOSÉES

Ouvert aux professionnel(le)s en design et en architecture du Québec, le concours d'idées en design pour l'aménagement de gradins permanents sur l'île Notre-Dame a généré 96 inscriptions pendant la période d'inscription qui s'est déroulée du 28 janvier 27 mars 2026. Les concurrents et concurrentes inscrits avaient par la suite jusqu'au 1^{er} avril 2026 pour déposer leur proposition par voie électronique. À la fermeture de la période de dépôt, 20 propositions ont été reçues.

L'analyse de la conformité de ces propositions a été réalisée le 1^{er} avril par la conseillère professionnelle du concours Véronique Rioux, accompagnée de sa collaboratrice Béatrice Carabin et a été approuvée par la responsable du concours à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), Andréanne Bernard. Les 20 propositions ont été déclarées conformes et ont été soumises au jury. Deux propositions ont été soumises hors concours et transmises pour information à la SPJD.

2- COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury présents responsables de sélectionner les lauréats étaient :

- Pascal Harvey, urbaniste et sociologue, directeur de projet sénior, Stantec; président du conseil d'administration de Montréal Autochtone
- Hugo Lafrance, associé, directeur stratégies durables, Lemay; président du conseil d'administration de Bâtiment durable Québec
- Tudor Radulescu, architecte, cofondateur, KANVA Architecture
- Yannick Roberge, architecte paysagiste sénior, associé, chef design, CCxA
- Marie-Dina Salvione, PhD architecture et sciences de la ville, EPFL, chargée de cours en patrimoine (UQAM et Université de Montréal); chargée de projet sénior à l'Institut du Nouveau Monde; membre suppléante du Conseil du patrimoine de Montréal
- Caroline St-Denis, urbaniste, cheffe de service planification, Direction gestion de projets et valorisation du patrimoine, Société du parc Jean-Drapeau

D'autres personnes participantes étaient présentes lors des délibérations :

- Conseillères professionnelles pour le concours :
 - Véronique Rioux, consultante en design industriel et aménagement
 - Béatrice Carabin, consultante en design
- Observatrices :
 - Andréanne Bernard, Conseillère en aménagement et design, Direction gestion de projets et valorisation du patrimoine, SPJD
 - Jacinthe De Guire, Commissaire au développement économique – design, Bureau du design, Ville de Montréal

3- DEROULEMENT DE L'ANALYSE DES PROPOSITIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Le 7 avril 2026, la conseillère professionnelle du concours a transmis par voie électronique aux membres du jury les propositions des concurrent(e)s pour lecture et analyse préliminaire. La réunion du jury s'est par la suite tenue le 16 avril, aux bureaux de la SPJD, de 9 h 00 à 17 h 00.

La séance de jury a débuté par une description du processus et un rappel des objectifs du concours par la conseillère professionnelle, suivis d'une visite de site en compagnie de trois représentant(e)s de la SPJD. Les membres du jury ont pu constater in situ l'ampleur du déploiement et du montage des gradins temporaires dans le cadre du Grand Prix prévu du 22 au 24 mai 2026.

Le jury s'est ensuite réuni dans une salle de la SPJD pour analyser l'ensemble des propositions sur la base des critères d'évaluation suivants :

- **Qualité conceptuelle, formelle et paysagère :**
 - Capacité du projet à traduire une vision créative et inspirante pour l'île Notre-Dame, et visant l'exemplarité et une qualité élevée en design, en architecture et en aménagement du territoire;
 - Intégration sensible au contexte;
 - Préservation et mise en valeur des vues et des éléments d'intérêt en lien avec l'environnement naturel et bâti des îles, de la ville et du fleuve; qualité esthétique et visuelle du concept d'ensemble.
- **Potentiel d'attractivité et qualité expérientielle :**
 - Création d'une signature forte et reconnaissable en lien avec l'identité du parc Jean-Drapeau; capacité du projet à attirer la clientèle par de nouveaux usages;
 - Attractivité et diversité des expériences proposées;
 - Qualité des ambiances.
- **Qualité fonctionnelle et accessibilité :**
 - Réponse aux enjeux d'accueil d'événements variés (polyvalence et modulation des espaces selon le type d'événement et la capacité d'accueil);
 - Accessibilité universelle exemplaire des lieux; confort des lieux en toutes saisons pour les usagers et usagères.
- **Transition écologique :**
 - Effets bénéfiques des interventions sur la qualité de l'environnement naturel de l'île;
 - Qualité de l'intégration des principes de résilience environnementale; réduction pressentie des impacts du montage et du démontage sur le territoire.
- **Viabilité et potentiel économiques pressentis :**
 - Aménagements qui favorisent des opportunités d'activation économique pour le Parc et ses partenaires.

Le jury a débuté son travail par la nomination du président du jury, Monsieur Tudor Radulescu, désigné à l'unanimité par les membres. Par la suite, les membres du jury ont analysé et discuté de façon rigoureuse des affiches et des textes de chacune des propositions.

Au terme de la séance de délibération, quatre propositions ont été désignées lauréates et le jury a octroyé une mention à une cinquième proposition.

Après avoir reçu la confirmation de la sélection par l'ensemble des membres du jury, la conseillère professionnelle a levé l'anonymat des propositions. Aucune situation de conflit d'intérêt avec les membres du jury n'a été identifiée à la suite du dévoilement des noms.

Les quatre (4) équipes lauréates de ce concours sont, en ordre numérique :

- **014SX / L'esplanade habitée** – Équipe : AUpoint architecture + territoire
- **181XZ / Les gradins de l'île Notre-Dame** – Équipe : LAFLEUR PARADIS ARCHITECTES
- **276CP / Relief habité** – Équipe : Provencher_Roy
- **531JC / Un jour, un jour, une jeunesse en fougue** – Équipe : Collectif Mégane Bédard + Jean-Simon Bissonnette + Rose-Marie Bourdages + Camille Brodeur

L'équipe qui s'est mérité une mention :

- **268DV / collines** – Équipe : Architecture Synthèse

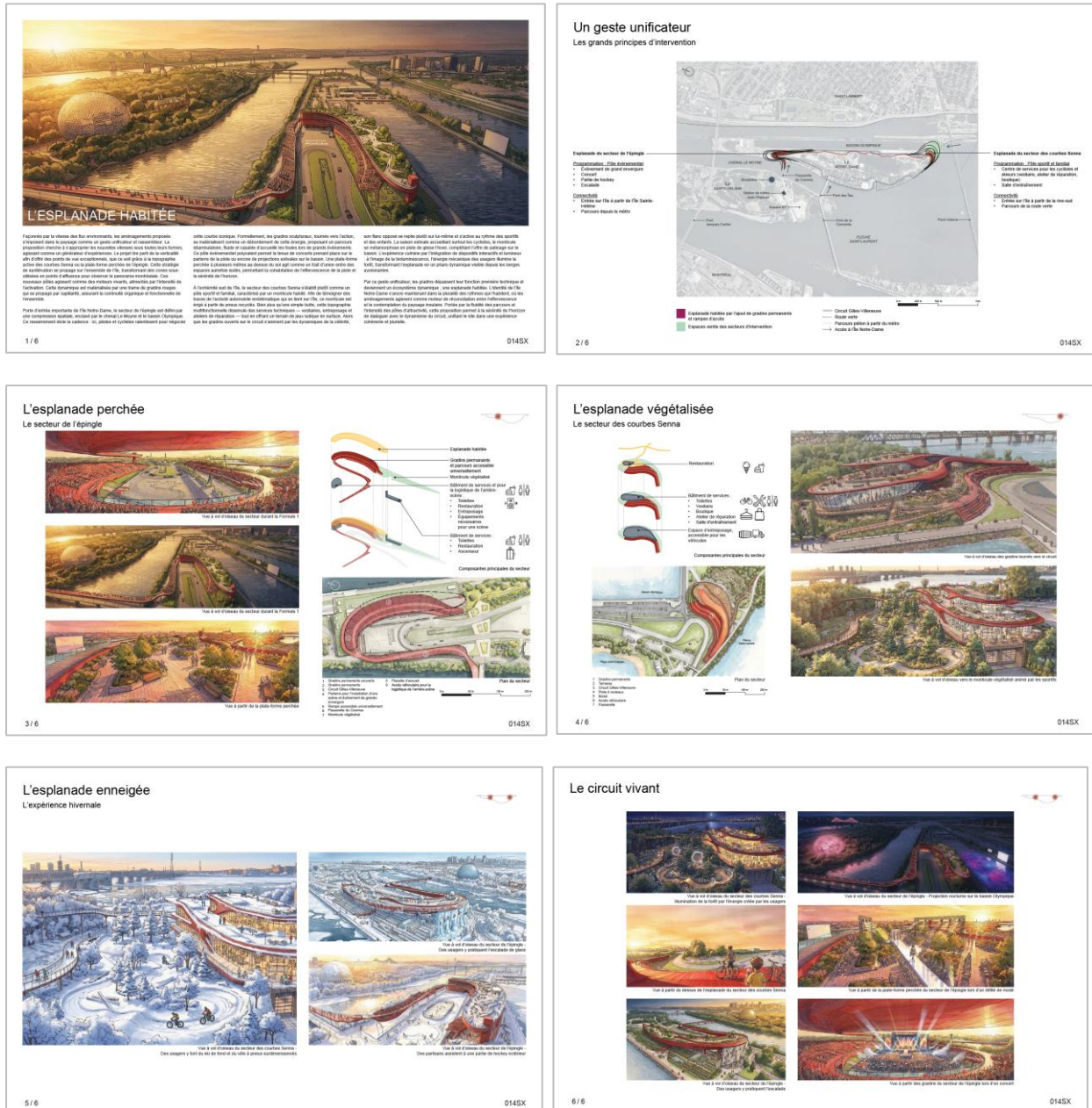
La décision du jury fut transmise par courriel aux lauréats et aux concurrents le lendemain des délibérations, le 17 avril 2026.

4- COMMENTAIRES DU JURY PAR PROPOSITION LAURÉATE

LAURÉAT

Proposition : 014SX / L'esplanade habitée

Équipe : AUpoint architecture + territoire



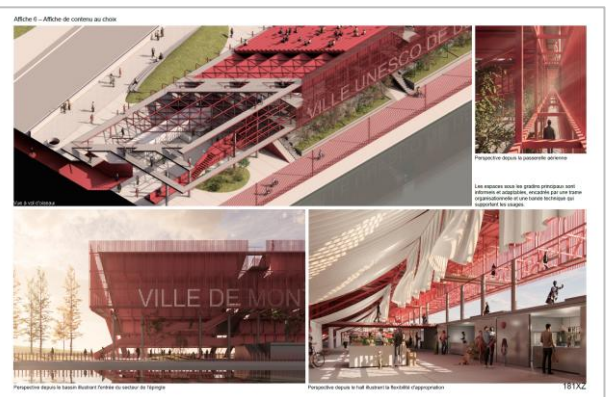
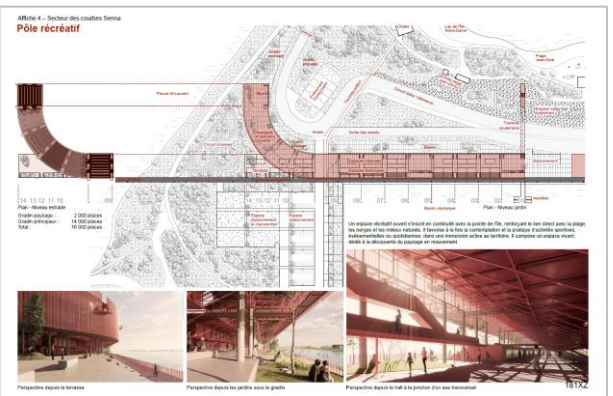
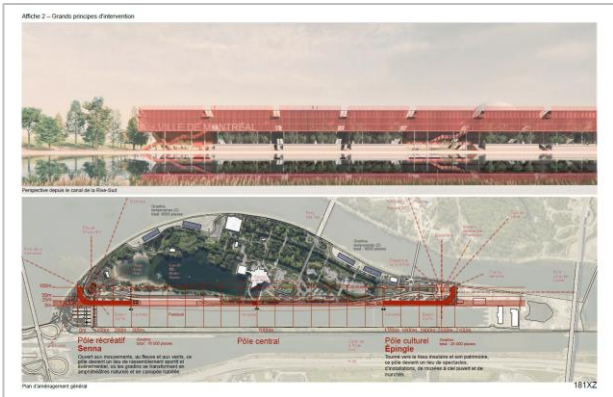
Le projet « L'esplanade habitée » se distingue par une approche visant à réconcilier les pôles de l'Épingle et des courbes Senna au sein d'un geste unificateur d'envergure. Le jury salue cette ambition manifeste : la proposition ne se contente pas de répondre à un besoin fonctionnel, elle porte une vision emblématique des grands événements montréalais tout en dotant le Parc d'une signature architecturale affirmée.

La force du projet réside dans sa capacité à générer un nouveau paysage anthropique, intégrant des espaces diversifiés qui maximisent le potentiel économique et l'attractivité du site, particulièrement dans le pôle Senna.

L'équipe démontre une compréhension fine des enjeux complexes du projet en lien avec la logistique (entreposage), le confort climatique (protection contre les intempéries), la gestion du bruit (terrasse « acoustique » protégeant la Ville de Saint-Lambert), témoignant d'une réelle volonté d'activation pérenne du site.

L'ingéniosité du travail sur les courbes de niveau a été particulièrement remarquée. En offrant une fluidité des cheminements, de la passerelle Cosmos aux gradins, le projet garantit une accessibilité universelle intuitive. Cet aménagement généreux confirme une sensibilité louable envers les familles et les personnes à mobilité réduite, réaffirmant ainsi la vocation publique et démocratique du lieu.

En définitive, malgré les réserves émises sur l'échelle de la terrasse de l'Épingle et la nécessité d'un dialogue plus fin avec le paysage et le patrimoine, le jury souligne la qualité prospective et la clarté de cette proposition, qui répond pleinement aux ambitions du concours d'idées.



La proposition se distingue par sa clarté et une rigueur architecturale qui met en scène le circuit Gilles-Villeneuve et qui s'inscrit dans une certaine continuité esthétique avec le paddock existant. C'est un geste fort, efficace et parfaitement adapté aux exigences de la F1, misant sur une simplicité formelle qui laisse pressentir une viabilité financière.

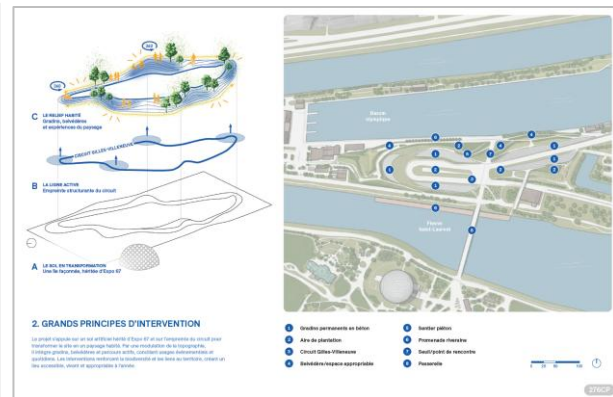
Le jury souligne l'approche pragmatique : le projet réussit à « faire beaucoup avec peu », notamment à travers la coupe (page 5) qui révèle une optimisation intelligente de l'existant. L'habillage des gradins transforme habilement des structures temporaires en un ensemble pérenne et cohérent.

L'esthétique générale demeure sobre, portée par une logique structurante qui évoque la typologie des stades de football américain. Bien que cette filiation renforce l'efficacité de l'ensemble, elle freine quelque peu l'exploration de pistes plus innovantes.

Le projet propose des avancées notables en termes de circulation et de points de vue :

- Porosité et flux : la création d'une porosité au rez-de-chaussée sous les gradins et l'aménagement d'une traverse souterraine (planche 3) démontrent une réelle volonté de fluidifier le site.
- Perspective : l'introduction de nouveaux points de vue enrichit le parcours, bien que l'expérience usager globale et la qualité des ambiances mériteraient d'être davantage approfondies pour dépasser la simple fonctionnalité.
- Rapport au paysage : si la « bande rouge » constitue un signal visuel fort à l'arrière, le traitement de l'interface avec le parc reste flou et gagnerait à être clarifié pour mieux ancrer l'objet architectural dans son environnement naturel.

En conclusion, si cette proposition doit encore gagner en « rêve » et en nouveauté pour marquer durablement l'imaginaire, elle n'en demeure pas moins un objet architectural intéressant, dont la clarté et la faisabilité permettent de régler avec assurance des problématiques concrètes.



Ce projet se distingue par sa simplicité formelle et une compréhension profonde de la nature hybride du site. Le parti pris est clair : la performance de l'aménagement repose sur le paysage plutôt que sur le bâti. En privilégiant l'idée de « habiter le sol » et d'activer le site sans recourir à des infrastructures permanentes superflues, la proposition redonne le parc aux usagers et aux usagères de manière fluide et inclusive. Le jury apprécie que le site fonctionne en l'absence d'événements sportifs, mettant en valeur son caractère naturel et sa fonction de parc public, tout en assumant sa vocation de grand pôle d'attractivité.

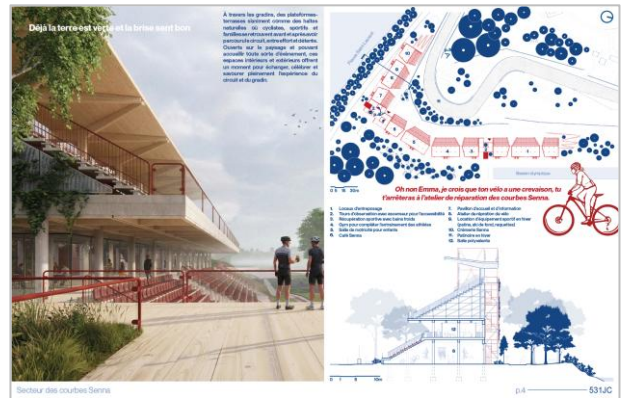
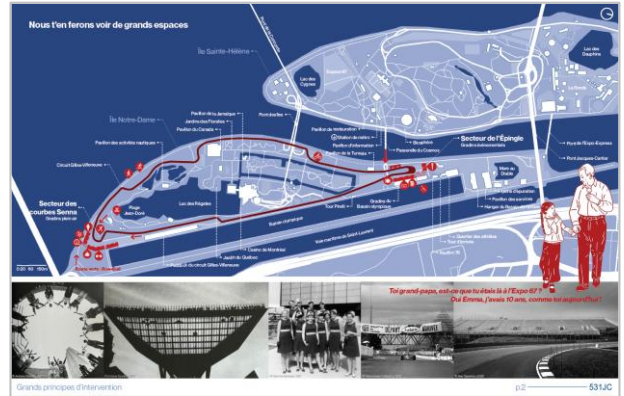
L'équipe propose une mise en scène soignée de l'arrivée dans le parc, jouant habilement avec la topographie pour multiplier les points de vue. L'utilisation subtile du relief permet de connecter les différentes parties du site et de résoudre les flux sans créer de conflit avec le cadre naturel. On circule en haut et en bas des gradins de façon intuitive. L'arrière de l'Épingle est traité avec soin, et les coupes (page 6) adressent avec justesse l'entrée du bassin olympique.

Le projet semble s'inscrire dans l'esprit visionnaire de 1967. Il traite le patrimoine comme un décor vivant, bien que la disparition physique des gradins du bassin olympique soulève une question légitime sur la pérennité des traces historiques.

Le jury souligne l'attention portée à la transition écologique, notamment par l'intégration de turbines et d'une stratégie de renforcement de la biodiversité.

Finalement, si certaines zones d'ombre subsistent – notamment quant à la viabilité et la pertinence d'une plantation massive sur sol artificiel pour la promenade riveraine ou l'exploration encore timide du potentiel économique et logistique sous les gradins – ces imprécisions n'altèrent pas la force de la proposition. En effet, le projet convainc par sa clarté et son rapport coût-bénéfice avantageux. Cette structure de gradins intégrée à la topographie possède un potentiel d'activation qui dépasse le cadre strict de l'événement F1 pour devenir un véritable levier paysager à l'échelle du parc tout entier.

Équipe : Collectif Mégane Bédard + Jean-Simon Bissonnette + Rose-Marie Bourdages + Camille Brodeur



Ce projet se distingue par une posture résolument architecturale qui privilégie la conservation à la table rase. Le jury a particulièrement apprécié le choix de préserver l'ensemble des installations liées aux Jeux Olympiques, traitant le secteur non pas comme une contrainte, mais comme une assise historique à prendre en compte. Les nouveaux aménagements s'insèrent avec une cohérence témoignant d'un profond respect pour le patrimoine bâti du Parc.

La force majeure de la proposition réside dans sa conscience aiguë du lieu. Le projet s'appuie sur un narratif solidement ancré dans l'identité du site, dont le langage architectural n'est pas sans rappeler celui de la Place des Nations. Cette approche conservatrice offre une solution relativement réaliste. Cependant, sa lourdeur formelle et constructive questionne sa capacité d'adaptation dans le temps et pourra interpeller les gestionnaires quant au cycle de vie global de ces gradins permanents.

Les espaces vitrés entre les gradins présentent un important potentiel d'aménagement qui pourrait contribuer à renforcer l'animation du site en dehors des périodes événementielles et en favorisant des usages complémentaires.

Bien que certaines percées visuelles stratégiques gagneraient à être mieux coordonnées avec les éléments d'arrière-plan pour magnifier le paysage, et malgré des partis pris de conception qui peuvent sembler conventionnels et moins innovants, la proposition séduit par son efficacité. La sobriété et la justesse du projet permettent de porter une réponse globale qui parvient à mettre en valeur le lieu.

En définitive, l'activation du site prévue par l'équipe présente un potentiel d'attractivité intéressant, capable de redynamiser les espaces tout en honorant le passé. C'est une proposition qui choisit la justesse narrative et l'intégration plutôt que le geste spectaculaire.

Équipe : Architecture Synthèse

268D

268DV

268D

268DV

2680

268DY

Le jury souligne d'emblée la qualité du texte de présentation, jugé juste, clair et qui s'appuie sur les principes fondateurs des grands parcs publics. Cette proposition s'apparente à un manifeste ou à un programme d'intentions. Bien que l'analyse soit fine, le projet se situe davantage au stade de l'avant-projet que d'une proposition aboutie, laissant le jury sur sa faim quant à la matérialisation concrète des idées.

La force du projet réside dans sa volonté affirmée de végétaliser le site en appui aux interventions bâties. Cette approche cherche un équilibre sensible entre les structures de gradins et le paysage naturel, avec une attention louable portée au rapprochement de la biodiversité. Le concept de végétaliser la passerelle et de permettre une traversée de la piste est particulièrement séduisant, offrant une relation au paysage et au site inédite aux usagers et aux usagères.

L'équipe démontre également une réelle sensibilité aux formes et aux espaces :

- Gestes architecturaux : l'idée d'une passerelle ascensionnelle est jugée intéressante, bien que sa structure gagnerait à être allégée. À l'inverse, la tour proposée apparaît plus banale et son emplacement reste à questionner.
- Aménagement de l'Épingle : le concept de la passerelle connecté au-dessus du circuit et qui vient habiter le pourtour de l'Épingle est une intention forte.
- Clarté conceptuelle : les schémas conceptuels (page 6) sont presque plus éloquents que les esquisses et permettent de mieux lire clairement des intentions de qualité.

En résumé, les intentions de départ sont excellentes et le parti pris paysager très inspirant. À ce stade encore préliminaire, le traitement formel et les enjeux fonctionnels restent à préciser afin de pouvoir apprécier pleinement tout le potentiel de la proposition. Le jury a cependant choisi de lui décerner une mention pour souligner sa rigueur conceptuelle et la qualité de ses fondements théoriques.